MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision n° 1482 du 5 juillet 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR : *INTJ1815054S*

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2398 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er août 2018 :

Vié Thierry	NIGEND : 150 481	NLS : 8 008 298

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2018 :

Ruau Dominique	NIGEND : 136 039	NLS : 5 322 269
Basilaire Arnaud	NIGEND : 137 806	NLS : 5 323 303

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juillet 2018.

Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,
D. Rémond